

## **IFREEMIS**

c/o SMERGC  
4 rue Pierre Fillat, BP 737  
07 000 PRIVAS

### **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

**vendredi 6 juillet 2018 à 16 h.00**

**Caverne du Pont d'Arc, Vallon Pont d'Arc (Ardèche)**

Présents :

SMERGC : Pascal TERRASSE, Hervé SAULIGNAC, Isabelle MASSEBEUF, Laurent UGHETTO, Richard BUFFAT

Commune de Vallon Pont d'Arc : Pierre PESCHIER

S.G.G.A : Romain FRANQUET

Commune de Saint Marcel : Delphine DUPUY

Commune de Saint Remèze : Didier BOULLE

Commune d'Orgnac l'Aven : Rachel PELLETIER MUSCATELLI, Patricia GUILLERMIN

FFS : Marie Clélia LANKESTER

ANECAT : Roselyne AULNER

Tétraktys : Gilbert MANTOVANI

CENRA : Benoît PASCAULT

CDS07 : Claire GOUDIAN, Jérôme LOIRE, Judicaël ARNAUD

USMB : Jean-Jacques DELANNOY

UGA : Grégoire FEYT, Jérémy GRANGE, Pascal MAO

CREPS : Thierry BEDOS, Vincent ROUYER

IMT Alès : Anne JOHANNET

BRGM : Stéphane BUSCHAERT

Paul LAVIE

Vincent ORCEL

Christophe VIGNE

Excusés :

SMERGC : Jean Claude FLORY, David HUGUET,

SGGA : Christine MALFOY

Commune de Saint Marcel d'Ardèche : Jean Luc MARTIN

Commune d'Ornac l'Aven : René UGHETTO

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche : Max THIBON

FFS : Vincent BIOT, Marie-Hélène REY

ANECAT : Laurent GARNIER, Joël UGHETTO

SNPSC : Yannis RUNG, Pierre Bernard LAUSSAC

Tétraktys : Raphaël TROUILLER

Imaginove : David GAL – REGNIER, Simon CONTRAIRES

CENRA : Jean – Yves CHETAÏLLE

RNF : Charlotte MEUNIER, Pierre EYMARD BIRON

USMB : Denis VARASCHIN

UGA : Pierre Antoine LANDEL

IMT Alès : Marc VINCHES

BRGM : Ariane BLUM

**Procès – verbal de la séance**

Pascal Terrasse ouvre la séance et remercie les participants de leur présence ainsi que Richard Buffat et Christophe Vigne pour la préparation de cette assemblée générale constitutive.

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter. Il rappelle l'ordre du jour de cette assemblée précisant que si celle-ci a bien évidemment fait l'objet d'un important travail de préparation, rien n'est figé et tout peut être débattu.

**1. CREATION DE L'ASSOCIATION IFREEMIS. APPROBATION DES STATUTS**

- Pascal TERRASSE rappelle sur le projet IFREEMIS porte sur la création d'un centre de ressources dédié aux milieux souterrains et aux environnements karstiques, comportant notamment des ambitions dans les domaines de la recherche, de l'amélioration de la connaissance, de la formation, de l'expertise et de l'accompagnement des porteurs de projets de valorisation des milieux souterrains et de leurs patrimoines.

Il poursuit en indiquant que le projet s'inscrit :

- dans le plan de gestion UNESCO qui vise à créer une dynamique de développement du territoire et de valorisation des ressources et des compétences qui y sont présentes,
- dans le constat de départ que l'approche des milieux souterrains, contrairement à d'autres espaces naturels comme la montagne ou le littoral, repose trop souvent sur des approches segmentées selon les disciplines ou les catégories d'acteurs, alors que la compréhension de ces milieux nécessiterait une approche plus globale, pluridisciplinaire, pluri-acteurs,
- dans le constat que certains pays comme la Slovénie, le Brésil, les USA ou la Suisse se sont dotés de structures à même de relever ces défis mais que cela fait défaut en France,
- dans le constat que les milieux souterrains revêtent une grande richesse environnementale et patrimoniale et que l'Ardèche, de par ses caractéristiques géologiques, l'expertise des acteurs qui y évoluent et le rayonnement du projet Chauvet, peut mobiliser une capacité d'accompagnement des nombreux acteurs engagés dans la préservation et la valorisation de ces espaces.

Dès lors, IFREEMIS entend contribuer à trois enjeux principaux :

- favoriser les études et la recherche pour améliorer la connaissance des milieux souterrains en dépassant les approches segmentées,
- favoriser les échanges, les collaborations, les passerelles entre les différentes catégories d'acteurs concernés par les milieux souterrains,
- porter une ambition collective de développement, vectrice de montée en compétence des ressources présentes sur le territoire, d'en valoriser les expertises.

▪ Quatre objectifs sont donc identifiés en déclinaison de ces enjeux et sont repris dans l'article 4 des projets de statuts de l'association de préfiguration d'IFREEMIS :

- contribuer à l'amélioration de la connaissance scientifique des milieux souterrains et de leurs ressources en favorisant interdisciplinarité et approche globale,
- contribuer à la diffusion et au partage de l'information, à la sensibilisation et à la formation des acteurs des milieux souterrains,
- favoriser l'émergence de nouveaux modes de gestion, de nouveaux usages prenant mieux en compte la protection des ressources et des milieux,
- œuvrer à l'amélioration de la connaissance, à la conservation et à la valorisation des patrimoines naturels et culturels souterrains, en lien avec des projets de territoire.

IFREEMIS fonctionnerait, dès lors, sur le principe d'une plate-forme d'expertises, dont le rôle serait de :

- mobiliser autour de projets communs pluridisciplinaires
- favoriser les échanges, les collaborations, les passerelles entre les différentes catégories d'acteurs concernés par les milieux souterrains à différentes échelles territoriales,
- mettre à disposition des outils au service des activités concourant à ces enjeux (locaux, outils numériques, ...).

- Le projet a démarré par un travail de conception préalable, conjointement conduit par le SMERGC et l'Université de Savoie Mont-Blanc entre 2012 et 2017. Puis, une mission de préfiguration a été mise en place au sein du SMERGC au printemps 2017, se concrétisant notamment par un travail de mobilisation des partenaires selon 2 axes :
  - un axe territorial rassemblant une large diversité d'acteurs concernés par les milieux souterrains,
  - un appel à manifestation d'intérêt pluridisciplinaire, lancé auprès des unités de recherche à l'échelle nationale et auquel une vingtaine de structures ont répondu favorablement.

A l'échelle territoriale, le tour de table constitué à l'automne dernier a permis de mobiliser une large palette d'acteurs :

- Universités et laboratoires de recherche : Edytem (Université de Savoie Mont Blanc), Pacte (Université de Grenoble Alpes), LGEI (Ecole des Mines d'Alès, BRGM)
- Acteurs du tourisme souterrain (ANECAT, SNPSC, Communes de Saint-Remèze, de Saint Marcel d'Ardèche, d'Orgnac l'Aven, de Vallon Pont d'Arc)
- Conservation ou mise en valeur des patrimoines (service de la conservation de la grotte Chauvet, Cité de la Préhistoire, SMERGC, TétraktyS)
- Gestionnaires d'espaces naturels protégés (SGGA, Réserves Naturelles de France, Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes)
- Pratiques sportives, formations et instances fédérales : CREPS Auvergne Rhône-Alpes, Fédération Française de Spéléologie et Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche),
- Développement des technologies numériques (Cluster Imaginove)

L'ensemble des partenaires sont convenus de créer une association du projet dont le rôle, défini par l'article 4 des projets de statuts, est décliné comme suit :

- mobiliser les partenariats nécessaires à la constitution du centre de ressources et s'inscrire dans les réseaux d'acteurs concernés,
  - organiser la concertation sur les orientations et sur le programme d'action,
  - mobiliser les financements nécessaires,
  - définir et lancer un certain nombre d'actions de préfiguration soit en direct, soit en lien avec l'un de ses membres,
  - Préciser le modèle économique et le statut juridique du portage du projet à l'issue de la phase de préfiguration.
- Conformément à l'article 6 des projets de statuts, la gouvernance de l'association repose sur 5 collèges d'acteurs :
    - le collège des collectivités territoriales avec pour le moment 7 structures concernées,
    - le collège des organismes de formation et de recherche avec 5 structures adhérentes
    - le collège des organismes à but non lucratif avec 8 adhérents fondateurs,
    - le collège des organismes à but lucratif (entreprises, bureaux d'études), pour l'instant qui n'a pas été travaillé et,
    - le collège des acteurs individuels qui enregistrent pour le moment 3 adhésions.

Chaque collège est représenté dans un conseil d'administration de 18 membres : 5 pour les collectivités territoriales, 5 pour les organismes de formation et de recherche, 5 pour les organismes à but non lucratif, 2 pour les organismes à but lucratif, 1 pour les acteurs individuels. C'est l'instance à même de représenter la pluralité des acteurs mobilisés dans le projet.

Le Bureau exécutif de l'association émane du conseil d'administration. Sa composition était initialement fixée à 5 membres. Toutefois, compte tenu du souhait tout récemment exprimé par la Région et par la commune de Vallon Pont d'Arc de s'impliquer davantage dans le projet ce qui est un « plus » pour son développement, il est proposé d'amender le projet de statuts, et notamment l'article 14 en portant la composition du Bureau à 7 personnes. Le Bureau comprendrait dès lors, 1 président et 6 vice-présidents dont un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier-adjoint.

- Pascal Terrasse termine sa présentation en indiquant que les statuts de l'association sont établis pour la phase de préfiguration et qu'ils pourront si besoin être adaptés. Il propose à celles et ceux qui le souhaitent de prendre la parole.

Marie Clélia Lankester exprime le souhait de la Fédération Française de Spéléologie que la représentation au Conseil d'Administration soit plutôt attribuée à des personnes morales qu'à des personnes physiques afin d'assurer la continuité de représentation, notamment pour les organismes nationaux.

Roselyne Aulner, au nom de l'ANECAT, exprime une attente similaire.

Pascal Terrasse indique qu'il est tout à fait favorable à cette interprétation des statuts et que, dans la mesure où une structure ne serait pas représentée lors d'une réunion de C.A. par l'un de ses 2 représentants désignés, il suffisait qu'elle mandate bien la personne présente par écrit. Christophe Vigne confirme que telle était l'orientation prise par les différents partenaires lors de l'élaboration des projets de statuts mais que néanmoins, il convenait d'identifier des représentants à qui les documents préparatoires seraient envoyés. Il rappelle que cette disposition ne pourrait par contre pas s'appliquer pour le bureau de l'association dont les responsabilités sont bien nominatives.

- ↳ ***En l'absence d'autres remarques, Pascal Terrasse soumet les projets de statuts au vote, proposant que celui-ci s'effectue à main levée.***

***Les statuts de l'association IFREEMIS sont adoptés à l'unanimité.***

## **2. PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2018 - 2019**

- Pascal Terrasse reprend la parole indiquant qu'un projet de programme d'activité a commencé à faire l'objet de discussions en comité technique ces dernières semaines, donnant lieu à différents groupes de travail thématiques. Il propose que le document de travail qui en résulte soit validé comme constituant les orientations à poursuivre sur les 18 prochains mois.

Ce programme d'activité méritera ensuite d'être précisé et chiffré. Il appartiendra dès lors au conseil d'administration d'en suivre les évolutions et la mise en œuvre.

- Le programme d'actions comporte une vingtaine d'actions de préfiguration regroupées en 4 rubriques :
  - Au titre du volet ressources : la création d'un pôle d'accueil / hôtel à projets, la construction d'une salle de séminaires / conférences, la validation et la diffusion d'une méthodologie de documentation et d'évaluation des cavités à enjeux, l'organisation d'un événementiel annuel, la création d'un observatoire du tourisme souterrain, la constitution d'un espace documentaire mutualisé
  - Au titre du volet formation : la mise en œuvre d'un projet de formation sur les pratiques de médiation en milieu souterrain, l'élaboration d'un catalogue de formation sur les milieux souterrains, la construction de 2 modules complémentaires de formation, la recherche d'une certification universitaire de l'offre de formation existante,
  - Au titre du volet expertise : l'élaboration d'une offre de service, la mise en œuvre de la mission d'accompagnement de la commune de Saint Remèze et d'un certain nombre de projets de coopération internationale au Laos, au Burkina Faso, en Colombie, à Singapour portés par des membres d'IFREEMIS (Tétraktys ou SMERGC).

- Au titre des actions transversales : la mise en œuvre d'une stratégie et d'outils de communication, la mobilisation des réseaux d'acteurs, la construction d'un budget prévisionnel et la recherche de financements.

Il indique qu'il serait fastidieux de toutes les exposer dans le détail au cours de cette assemblée générale. Il propose dès lors de faire un zoom sur quelques actions significatives.

- La 1<sup>ère</sup> d'entre elles porte sur la création d'un pôle d'accueil / hôtel à projets pour les activités de formation et de recherche sur les milieux souterrains et les environnements karstiques.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé auprès des organismes de recherche, la quinzaine de laboratoires présents lors de la rencontre du 15 mars dernier, a été unanime pour exprimer le besoin et l'intérêt porté à la création d'un pôle d'accueil / hôtel à projets pour les activités de formation et de recherche sur le terrain.

Il s'agira dans les prochains mois d'affermir ce projet en conduisant une étude de marché pour mieux appréhender la nature des besoins, en testant le marché par l'élaboration dès la fin de l'année, d'une offre d'accueil intégrée, en partenariat avec Passerelles Patrimoines qui dispose d'un savoir-faire logistique, en lançant une étude sur la conception, la localisation et l'élaboration du plan d'affaires du projet.

Il rappelle que ce projet est inscrit aux volets « enseignement supérieur / recherche » et « territorial » du Contrat de Plan Etat Région.

Il viendra compléter à l'échelle du territoire, la création d'une salle de séminaires et de conférences, dont l'exploitation sera, quant à elle, mutualisée avec le développement d'une activité de tourisme d'affaire, développée par la Caverne du Pont d'Arc.

- Seconde action mise en exergue, la validation et la diffusion d'une méthodologie de description et d'évaluation des systèmes karstiques et des cavités à enjeux.

Le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, le SGGA et le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche ont travaillé ces dernières années sur la construction d'une méthodologie de description et d'évaluation des systèmes karstiques et des cavités à enjeux qu'ils sont en train de tester en Ardèche, sur Païolive et dans la réserve des gorges.

Il est attendu d'IFREEMIS qu'elle permette d'obtenir une validation scientifique de la démarche par la création d'un comité d'experts, qu'elle mobilise les têtes de réseaux nationaux (parcs naturels, réserves, conservatoires, muséum d'histoire naturelle, ...) autour de sa diffusion, qu'elle étudie la faisabilité de la création d'une application mobile de saisie en ligne et d'une base de données afin qu'à terme, cette méthodologie soit largement diffusée dans le cadre d'une démarche de science participative.

A moyen terme, l'enjeu pourrait être de positionner IFREEMIS comme observatoire des milieux souterrains et apport d'expertises permettant la hiérarchisation des enjeux et des risques et la construction d'état de conservation et de plans de gestion des milieux souterrains dans les espaces naturels protégés.

Pascal Terrasse souligne par ailleurs que cette action devrait pouvoir s'inscrire pleinement dans les orientations de la loi biodiversité portée par Nicolas Hulot.

- Troisième action développée, l'organisation d'un évènementiel annuel.

La mobilisation des réseaux d'acteurs passe également par l'organisation de temps de rencontres, de journées d'études ou de colloques, autant d'évènementiels qui permettent d'animer les réseaux et de faire connaître la plate-forme.

Il est proposé de travailler en 2019 autour des enjeux de préservation des milieux karstiques au sein des espaces naturels protégés, en partenariat avec les fédérations nationales (parcs, conservatoires, réserves).

En 2020, la thématique pourrait être celle de la médiation sur les milieux souterrains en Europe, dans le cadre du projet Erasmus +, dont une réponse quant à son éligibilité est attendue pour le 21 juillet prochain.

Enfin pour 2021, il est proposé de collaborer avec la FFS pour organiser à Lyon, et aussi en Ardèche, le congrès de l'Union Internationale de Spéléologie.

- Quatrième action de préfiguration présentée ici, la constitution d'une offre de formation.

Le volet formation a également fait l'objet d'un petit groupe de travail qui aboutit aux propositions suivantes :

- la création d'un catalogue commun de modules et cycles de formation, l'offre de formation sur les milieux souterrains étant à ce jour éclatée,
- la construction de 2 modules complémentaires de formation, l'un en direction des personnels des grottes touristiques, en prenant appui sur l'offre actuelle de l'ANECAT qu'il convient de faire évoluer, l'autre en direction des gestionnaires des espaces naturels protégés, en complément des actions précédemment évoquées.
- Enfin, à noter que si le projet européen était retenu dans le cadre du programme Erasmus +, il aboutirait, sous l'égide d'IFREEMIS, à la création d'un programme de formation ouverte, en ligne sur internet, par la conception de MOOC sur les questions de médiation.

- Dernière action que Pascal Terrasse propose de mettre en exergue, la mission d'accompagnement à l'élaboration d'un nouveau projet de valorisation et de redynamisation touristique du site et de la grotte de la Madeleine situé sur la commune de Saint-Remèze, en Ardèche. Il remercie d'ailleurs le Maire de la Commune, Didier Boulle, pour avoir fait le choix de confier à IFREEMIS, au travers le SMERGC, cette mission car elle permet à la plateforme d'expérimenter son mode de collaboration. Cette mission préfigure la création d'une offre de service en matière d'accompagnement des porteurs de projets de préservation et de valorisation des patrimoines souterrains, offre de service qui pourrait connaître un développement, y compris à l'échelle internationale.

- Pascal Terrasse invite ensuite les participants à prendre la parole.

Jean-Jacques Delannoy se réjouit que l'on soit aussi nombreux aujourd'hui. C'est un moment important depuis la naissance du projet il y a 6 ans, important compte tenu de la diversité des acteurs aujourd'hui mobilisés dans le projet. L'enjeu est de rendre visible les milieux souterrains, souvent invisibles dans les politiques publiques et les dispositifs de financement des projets, alors qu'il y a de vrais enjeux autour de la connaissance, de la formation, du changement climatique, les milieux souterrains apportant en la matière d'excellents référentiels, à ce jour sous-utilisés. Ils présentent également des fragilités importantes que l'on ne voit pas. Ils ont été préservés pendant très longtemps et fonctionnent souvent à l'équilibre. Il pense qu'aujourd'hui, la maturité du projet est atteinte pour qu'il soit porté collectivement.

Concernant le programme d'actions, il est pour lui important qu'elles soient calibrées à la bonne dimension, associant une grande ambition et un bon temps opérationnel. Il estime qu'elles le sont. Il attache beaucoup d'importance à la création du pôle d'accueil / hôtel à projets : c'est primordial qu'il se situe dans un lieu neutre en dehors des chapelles que sont les universités ou les laboratoires de recherche. Il fait référence à un lieu existant à Saint Gervais les Bains, pour les physiciens, lieu agréable où l'on se ressource et où l'on discute dans un lieu neutre, interdisciplinaire.

Pascal Terrasse fait remarquer que certaines spécialités scientifiques ont toujours su bien s'organiser.

Grégoire Feyt rejoint Jean-Jacques Delannoy, affirmant également son intérêt pour l'hôtel à projets. Il estime que les universités ces dernières années ont eu tendance à se concentrer dans les grands pôles urbains et que ce modèle a atteint ses limites. Il convient à présent d'inventer de nouveaux cadres, permettant également la rencontre avec d'autres types d'acteurs. L'Ardèche est en ce domaine à la pointe avec 2 initiatives intéressantes autour du Cermosem d'une part et d'autre part, à présent, d'IFREEMIS.

Isabelle Massebeuf se dit satisfaite que la commune de Vallon Pont d'Arc puisse entrer au bureau de l'association. Elle se réjouit de la diversité et de la multiplicité des structures autour de la table. Elle y voit là une base solide pour l'avenir. Elle confirme l'attention portée par la Région au projet sur le volet enseignement supérieur / recherche. L'enjeu est de créer un lieu expérimental, exemplaire au travers la mutualisation et la fédération des expertises sur les milieux souterrains. Elle regrette néanmoins l'absence de l'Etat à un moment où les négociations deviennent plus serrées entre l'Etat et la Région sur le CPER. Elle confirme que Yannick Neuder, vice-président de la Région délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et aux fonds européens viendra en Ardèche en septembre prochain pour mieux connaître le projet.

Pascal Terrasse indique qu'il appartiendra au Bureau de l'association, dès sa constitution, d'aller voir les Ministères, voire le Premier Ministre pour travailler l'interministériel. Il demande par ailleurs à Isabelle Massebeuf si celle-ci pourrait prendre l'initiative de réunir les 4 à 5 vice-présidents de la Région qui pourraient être concernés par le projet afin que celui-ci leur soit présenté. Isabelle Massebeuf indique que le travail de sensibilisation est en cours.

↳ ***En l'absence d'autres remarques, Pascal Terrasse propose que le programme d'activité soit soumis au vote à main levée. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Le Conseil d'Administration et bien sûr le comité technique ont pour charge de le préciser, d'en chiffrer les besoins notamment financiers, de rechercher les financements nécessaires à leur mise en œuvre et d'en suivre le déroulement. Délégation est par ailleurs donnée à l'unanimité au Conseil d'Administration pour adopter le budget 2018, sachant que le budget 2019 sera quant à lui présenté en assemblée générale début 2019.***

### **3. MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES**

- Pascal Terrasse propose que l'assemblée se prononce sur le montant des cotisations annuelles, qui sont au demeurant très symboliques, de l'ordre de 30 € pour les organismes dotés d'une personnalité morale et de 10 € pour les personnes physiques adhérant à l'association à titre individuel
- **En l'absence de remarque, le vote intervient à main levée, les montants étant approuvés à l'unanimité.**

### **4. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pascal Terrasse rappelle les dispositions de l'article 11 des statuts qui ont été adoptés précédemment. Le conseil d'administration est composé de 18 membres répartis en 5 collèges. L'élection se fait par collège, au scrutin secret, sauf si à l'unanimité, un accord est donné pour que l'on procède différemment. Le mandat des administrateurs est de 2 ans.

Les collèges A, B et C disposent de 5 sièges chacun, dont 4 sont attribués de manière statutaire : 2 pour le SMERGC au sein du collège A, 1 pour la FFS et 1 pour l'ANECAT au sein du collège C. L'élection va donc porter sur les 14 sièges restants.

Il rappelle le principe de représentation par structure et non de manière nominative comme l'ont sollicité la FFS et l'ANECAT, à l'exception bien sûr des administrateurs issus du collège E (adhérents individuels).

Un appel à candidatures a été effectué il y a quelques semaines. Les candidatures exprimées sont reprises collège par collège.



#### ▪ Collège A des collectivités locales :

Sont votants parmi les présents, les représentants du SMERGC, des communes de Saint Remèze, de Vallon Pont d'Arc, de Saint Marcel d'Ardèche, d'Orgnac l'Aven et du SGGA.

2 sièges ont été statutairement attribués au SMERGC. Ils seront occupés par Hervé SAULIGNAC au titre du Département de l'Ardèche, avec comme suppléant Laurent UGHETTO et par Isabelle MASSEBEUF au titre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec comme suppléant Jean-Claude FLORY.

Il reste donc 3 sièges à pourvoir. Trois candidatures ont été exprimées : celle de la commune de Vallon Pont d'Arc (titulaire : Pierre Peschier, suppléant : Max Divol), celle de la commune d'Orgnac l'Aven (titulaire : René Ughetto, suppléante : Rachel Peltier Muscatelli), celle du SGGA (titulaire : Christine Malfoy, suppléante : Sabine Bourret).

Au sujet de la représentation du SGGA, Pascal Terrasse s'étonne que celui-ci ait désigné comme représentante une fonctionnaire alors que la représentation des collectivités est normalement assurée par leurs élus. En désignant une élue comme titulaire, il lui paraîtrait normal, par parallélisme des formes, que ce soit également un(e) élu(e) qui soit suppléant(e).

Christophe Vigne indique qu'il ne pense pas qu'il soit juridiquement interdit à une collectivité ou à un établissement public de désigner un représentant parmi son personnel, à condition toutefois que cette désignation soit dûment délibérée par l'instance compétente. C'est un point juridique à vérifier.

Pierre Peschier indique se rappeler de la désignation de Christine Malfoy mais n'a pas souvenir que Sabine Bourret ait été pour sa part désignée.

En attendant une vérification de ce point, Pascal Terrasse propose de laisser de côté la question du représentant suppléant du SGGA.

↳ **En l'absence d'autre candidature, Pascal Terrasse propose que l'élection soit faite à main levée. Aucune objection n'étant soulevée, il est procédé au vote des représentants du collège A.**

**Sont élus à l'unanimité au conseil d'administration les représentants de la commune de Vallon Pont d'Arc, de la commune d'Orgnac l'Aven et du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.**

#### ▪ Collège B des organismes de recherche et de formation.

Pascal Terrasse rappelle que sont votants les représentants d'USMB, d'UGA, du CREPS, du BRGM et l'IMT Alès. 5 sièges sont à pourvoir, soit autant que d'adhérents à ce jour et tous ont exprimé le souhait de candidater au conseil d'administration.

↳ **Pascal Terrasse propose donc que l'élection soit faite à main levée. Aucune objection n'étant soulevée, il est procédé au vote des représentants du collège B.**

**Sont élus à l'unanimité au conseil d'administration les représentants de l'Université de Savoie Mont-Blanc (titulaire : Jean-Jacques Delannoy, suppléant : Denis Varaschin), de l'Université de Grenoble-Alpes (titulaire : Pascal Mao, suppléant : Pierre-Antoine Landel), du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes (titulaire : Thierry Bedos, suppléant : Vincent Rouyer), du BRGM (titulaire : Stéphane Buschaert, suppléante : Ariane Blum) et de l'IMT Alès (titulaire : Anne Johannet, suppléant : Marc Vinches).**

#### ▪ Collège C des organismes à but non lucratif.

Pascal Terrasse rappelle que la FFS (titulaire : Vincent BIOT, suppléante Marie Clélia LANKESTER) et l'ANECAT (titulaire : Laurent GARNIER, suppléante : Roselyne AULNER) disposent chacune d'un siège de par les statuts de l'association.

Trois sièges sont donc à pourvoir. Sont votants parmi les présents : la FFS, le CDS07, Tétraktys, l'ANECAT, le CENRA. Trois candidatures ont été enregistrées de la part du CENRA, de Tétraktys et de RNF.

↩ En l'absence d'autre candidature, Pascal Terrasse propose que l'élection soit faite à main levée. Aucune objection n'étant soulevée, il est procédé au vote des représentants du collège C.

Sont élus à l'unanimité au conseil d'administration les représentants du Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (titulaire : Jean-Yves Chetaille, suppléant : Benoît Pascault), de Tétraktys (titulaire : Gilbert Mantovani, suppléant : Raphaël Trouiller) et de Réserves Naturelles de France (titulaire Pierre Eymard Biron, suppléante : Charlotte Meunier).

#### ▪ Collège D des organismes à but lucratif

Pascal Terrasse indique que pour le moment le collège D n'est pas pourvu et ne dispose d'aucun adhérent. Les 2 sièges correspondants au Conseil d'Administration restent donc vacants. Il appartiendra au Conseil d'Administration, d'ici à la prochaine assemblée générale, de mobiliser les réseaux d'acteurs afin de faire connaître IFREEMIS et les inciter à rejoindre le projet.

Roselyne Aulner demande de quelle entreprise il pourrait s'agir, sachant qu'elle évoque la possibilité d'en parler quant à elle à l'entreprise Cave Lighting, dont le dirigeant pourrait être intéressé pour s'impliquer dans la démarche.

Christophe Vigne évoque entre autres un certain nombre d'entreprises impliquées dans le cluster Terinov des géosciences sur Montpellier ou bien encore dans le cluster Imaginove qui a adhéré à l'association. Richard Buffat évoque quant à lui également le cluster Montagne.

#### ▪ Collège E des adhérents individuels

Pascal Terrasse indique que le collège E comprend pour le moment 3 adhérents. Il dispose dès lors d'un siège au Conseil d'Administration pour lequel Paul Lavie fait acte de candidature. Il indique par ailleurs que celui-ci pourrait également se présenter à la Présidence de l'association. Il présente rapidement Paul Lavie indiquant qu'en tant qu'ancien maire de la commune de Saint Remèze, il a été très engagé dans la réserve des gorges de l'Ardèche, dans la protection de son environnement, à un moment où de tels engagements n'étaient pas forcément évidemment car peu pris en compte. Il a été également en tant que maire gestionnaire de la grotte de la Madeleine. Il a une forte expérience d'être à l'interface entre les différentes catégories d'acteurs et de surcroît bénéficié en tant que retraité d'une certaine disponibilité. Il invite Paul Lavie à prendre la parole.

Paul Lavie remercie Christophe Vigne et Richard Buffat du travail remarquable de présentation effectué à l'occasion de cette assemblée générale. Il se dit prêt à relever le défi, celui du challenge extraordinaire de faire de l'Ardèche karstique la référence du monde souterrain. Il estime qu'il y a beaucoup à faire sur les aspects scientifiques, sur la valorisation des sites remarquables à partir du savoir-faire de nombreux acteurs qui ont su les développer. Il prend ainsi en exemple Tétraktys et l'expérience fabuleuse dont cette association dispose à l'international menant de formation et des accompagnements de haut niveau mais manquant de support et rencontrant parfois des difficultés à trouver les bonnes expertises, d'où un intérêt évident à être dans IFREEMIS. Il cite également les compétences développées par le SGGa et par le SMERGC au travers de leurs expériences dans le classement de territoires par des labels tels que celui des Grands Sites de France ou celui de l'UNESCO.

Il cite également les compétences développées par les uns et les autres sur la mise en valeur des milieux souterrains et qui ont su, plus que tout, s'approprier l'esprit des lieux pour mieux les valoriser tout en conciliant ces approches avec les pratiques de spéléologie qui nécessitent parfois plus de confidentialité.

Il s'engage à apporter de son temps au projet. Il ira à la rencontre de chacun des partenaires et œuvrera à la notoriété du projet, faisant remarquer que l'acronyme IFREEMIS est probablement un peu compliqué pour être compréhensible du grand public et qu'il faudrait peut-être trouver une dénomination plus facile à s'approprier.

Patricia Guillermin intervient pour rendre hommage à l'implication des spéléologues dans la rédaction de ce programme d'activité. Elle précise qu'ils sont au cœur du projet, dans toutes les actions, présents à toutes les réunions et acteurs du travail en transversalité qui s'est engagé.

Marie Clélia Lankester exprime le souhait que l'on sorte de la vision du spéléologue qui veut faire de la pratique quel qu'en soit le prix alors que les instances fédérales sont très largement impliquées en matière de secours et de prévention, en matière de protection de l'environnement notamment. La FFS s'inscrit pleinement dans l'ambition collaborative du projet.

Sont votants pour l'élection du représentant du collège E : Paul Lavie, Vincent Orcel et Christophe Vigne.

↳ **En l'absence d'autre candidature, Pascal Terrasse propose que l'élection soit faite à main levée. Aucune objection n'étant soulevée, il est procédé au vote du représentant du collège E. Paul Lavie est élu à l'unanimité au conseil d'administration.**

- Avant de clore l'assemblée générale, Pascal Terrasse souhaite donner la parole à Laurent Ughetto, président du Département qui a rejoint l'assemblée.

Laurent Ughetto se rappelle du moment dense du printemps 2017 lorsqu'il a fallu répondre, avec l'implication de Christophe Vigne et de Richard Buffat, à 2 appels à projets européens. Les projets déposés n'ont finalement pas été retenus et nous en avons tiré l'enseignement de la nécessité de réunir un collectif large pour gagner en crédibilité, en s'entourant de toutes les expertises. Il se réjouit donc de la diversité et de l'importance du nombre d'acteurs à ce jour impliqués dans le projet. Un même défi est à relever autour de l'enjeu de stabilisation des crédits identifiés pour le projet au sein du CPER. Il souhaite donc aux différents partenaires bonne chance pour le montage des projets et note avec intérêt la densité et la qualité des actions d'ores et déjà envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, Pascal Terrasse propose de clore la séance et d'enchaîner sur la réunion du conseil d'administration.

Le Président,  
Paul LAVIE



Le Secrétaire,  
Pierre PESCHIER



